



**PRENDS
TA PLACE**



GUIDE DE LA PERSONNE CANDIDATE RAC



PROPULSÉ PAR



**FORMATION
CONTINUE**
CÉGEP DE LANAUDIÈRE

SOUTENU PAR



RAC • reconnaissance
des acquis et des
compétences

Mot de l'équipe RAC

Nous sommes heureux de vous proposer une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui vous permettra de mettre à profit vos expériences de travail et de vie dans la poursuite d'une attestation d'études collégiales (AEC) ou d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans le domaine où vous œuvrez.

L'équipe RAC du Cégep de Lanaudière (CL) vous accompagne tout au long de cette démarche grâce à une équipe expérimentée et dévouée, ayant à cœur la réalisation de votre projet.

Ce guide constitue un premier contact avec la démarche RAC. Il présente notamment ce que sont une AEC et un DEC, ainsi que les compétences à atteindre pour l'obtention de l'un ou l'autre de ces diplômes. Vous y trouverez également un aperçu des étapes de la démarche RAC, ainsi qu'une présentation des différents programmes offerts en RAC au Cégep de Lanaudière.

À la suite de la lecture de ce guide, et après votre participation à la rencontre d'information du programme qui vous intéresse, si vous croyez que la démarche RAC pourrait répondre à vos besoins mais que certaines questions subsistent, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de vous fournir des informations supplémentaires et de répondre à vos questions.

Bonne lecture,

L'équipe RAC du Cégep de Lanaudière (CL)

Table des matières

Qu'est-ce que la RAC ?	4
Programmes offerts en RAC au CL.....	5
Programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC).....	5
Programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC).....	7
Schéma – Composantes d'un DEC et d'une AEC	8
Schéma – Étapes de la démarche RAC au CL.....	9
Définition des étapes de la démarche RAC au CL.....	10
Coûts du cheminement RAC au CL.....	13
Modalités de remboursement	14
Cheminement RAC.....	14
Inactivité de la personne candidate dans son cheminement RAC.....	14
Fermeture du dossier RAC	15
Pour vous accompagner dans votre cheminement RAC.....	15
Équipe RAC du CL.....	16

Qu'est-ce que la RAC ?

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est une démarche d'évaluation qui permet à toute personne adulte d'obtenir une reconnaissance officielle de ses compétences par rapport à celles prévues dans les programmes d'études.

Trois principes fondamentaux guident la démarche RAC :

- Une personne **n'a pas à réapprendre** ce qu'elle sait déjà, ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, d'autres modalités (...)
- Toute personne a droit à la reconnaissance sociale de ses acquis et de ses compétences **dès lors qu'elle fournit la preuve** qu'elle les possède.
- Toute personne **doit être exemptée** d'avoir à faire reconnaître de nouveau des compétences ou des acquis évalués et sanctionnés par un système officiel.

Au Cégep de Lanaudière (CL), la démarche RAC repose sur un fonctionnement à distance, ce qui suppose :

- D'avoir la motivation et la discipline nécessaires pour respecter l'investissement d'un nombre d'heures à son cheminement RAC.
- De posséder le matériel informatique nécessaire : un ordinateur muni d'une webcam et une connexion Internet haute vitesse.
- D'utiliser le logiciel Microsoft Word.
- D'être en mesure d'accéder à Microsoft Teams à partir d'ordinateur, d'une tablette ou d'un cellulaire.

Ce fonctionnement à distance a un impact sur le déroulement des évaluations, d'où le recours :

- Aux productions personnelles (travaux écrits).
- Aux entretiens individuels réalisés via Microsoft Teams.

Programmes offerts en RAC au CL

Le CL offre huit (8) programmes d'AEC ou de DEC en RAC :

- Bureautique – Coordination du travail de bureau (AEC – LCE.4S)
- Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC – 152.B0)
- Gestion financière informatisée (AEC – LCA.EJ)
- Techniques d'administration et de gestion (DEC – 410.G0)
- Techniques d'éducation à l'enfance (AEC – JEE.0K) et (DEC – 322.A1)
- Techniques d'éducation spécialisée (DEC – 351.A1)
- Technologie du génie électrique – automatisation et contrôle (243.D0)

Programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC)

Chaque programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) comprend des compétences de formation générale ainsi que des compétences de formation spécifique.

Compétences de formation générale

Les compétences de formation générale visent :

- La maîtrise de la langue d'enseignement (le français dans notre cas) en tant qu'outil de communication et de pensée, ainsi que la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation.
- Le développement d'une pensée réflexive permettant de mettre les situations en perspective, d'acquérir une certaine autonomie de pensée et d'exercer son jugement critique.
- La capacité de communiquer dans une autre langue (l'anglais dans notre cas) afin de s'ouvrir davantage au monde et à la diversité des cultures.
- La maîtrise des connaissances liées au développement du bien-être physique et intellectuel, ainsi que la prise de conscience de l'importance d'adopter des habitudes de vie qui favorisant une bonne santé.
- La capacité d'apprécier les richesses de l'héritage culturel, qu'il soit littéraire, philosophique, scientifique ou artistique.

Ces compétences, au nombre de 14, peuvent être atteintes par les personnes candidates à la RAC, soit en suivant des cours en présentiel ou à distance (une fois complétés et réussis, ces cours sont reconnus dans leur cheminement), soit directement dans le cadre de la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences.

Compétences de formation spécifique

Les compétences de formation spécifique concernent les connaissances et les habiletés pratiques requises dans l'exercice d'une profession donnée. Étant donné que les DEC offerts en RAC au Cégep de Lanaudière sont des programmes techniques, les compétences spécifiques visent l'exercice d'une profession par une personne technicienne dans un domaine particulier.

Les compétences spécifiques associées à chacun des programmes de DEC offerts en RAC au Cégep de Lanaudière sont présentées dans les annexes correspondantes. Selon le programme, il peut y avoir jusqu'à 28 compétences.

L'Épreuve uniforme de la langue d'enseignement (EULE) ou Épreuve uniforme de français (EUF)

L'Épreuve uniforme de la langue d'enseignement (EULE) – auparavant appelée Épreuve uniforme de français (EUF) – est obligatoire pour l'obtention d'un DEC, et ce, peu importe le programme suivi. Trois dates de passation sont offertes chaque année : une en mai, une en août et une en décembre.

Lorsque la personne candidate à la RAC est prête à se présenter à l'EULE (c'est-à-dire lorsqu'elle a réussi les trois compétences ou cours de français et littérature), son inscription à l'une de ces dates devient obligatoire. Des ateliers de préparation peuvent également être proposés.

Pour toute information supplémentaire, la personne candidate est invitée à communiquer avec la personne conseillère pédagogique responsable de son programme d'études.

Programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)

Une attestation d'études collégiales (AEC) comprend uniquement des compétences de formation spécifique. Il n'y a donc aucune compétence de formation générale à compléter. En général, une AEC comporte un nombre de compétences de formation spécifique moins élevé qu'un DEC. D'ailleurs, les compétences présentes dans les AEC se retrouvent, la plupart du temps, dans le DEC correspondant. Toutefois, certaines compétences de formation spécifique peuvent être propres à l'AEC.

Enfin, la réussite de l'Épreuve uniforme de la langue d'enseignement (EULE) n'est pas requise pour l'obtention d'une AEC.

Les compétences spécifiques associées à chacun des programmes d'AEC offerts en RAC au Cégep de Lanaudière sont présentées dans les annexes correspondantes.

Schéma – Composantes d'un DEC et d'une AEC

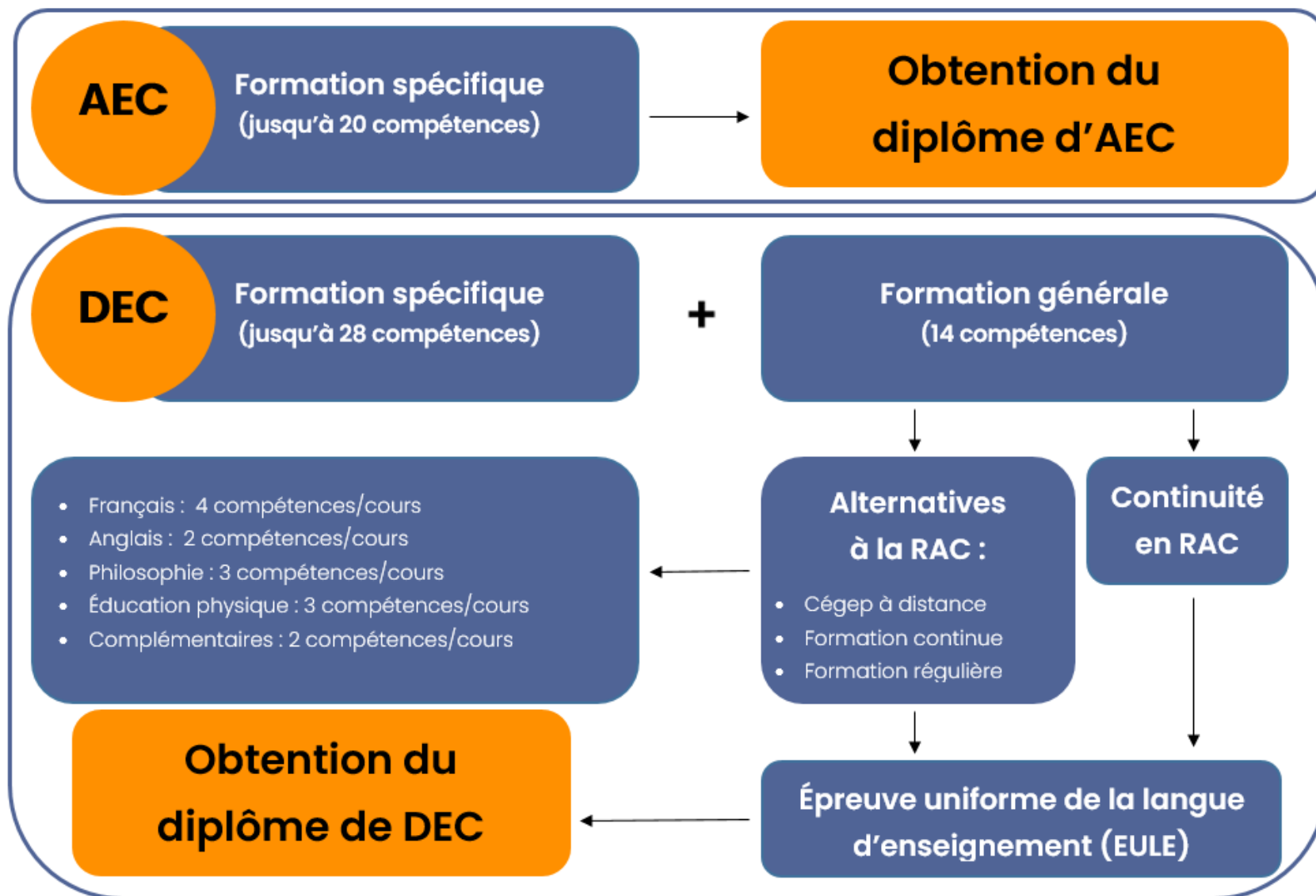


Schéma – Étapes de la démarche RAC au CL

DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

L'accompagnement
est au cœur
de la démarche



Les professionnels de la RAC et les spécialistes de contenu sont soucieux d'offrir un environnement dans lequel la personne candidate mobilise ses ressources, ce qui favorise la démonstration la plus éloquente possible de ses compétences aux fins d'évaluation.



INFORMATION SUR LA DÉMARCHE

Une information complète sur la démarche de RAC est transmise aux personnes candidates. Les renseignements généraux sont donnés de façon individuelle ou collective, par le collège ou tout organisme jugé apte à le faire.

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET AUTOÉVALUATION DE SES COMPÉTENCES

Les documents nécessaires à l'ouverture et à l'analyse du dossier de candidature sont remis par la personne candidate.



VALIDATION DE LA CANDIDATURE

La validation comprend l'analyse du dossier de candidature et l'entrevue de validation, individuelle. Celle-ci permet de juger de la pertinence de la candidature au regard d'un programme d'études donné.

ARRÊT DE LA DÉMARCHE

- Désistement du candidat
- Capacité de démonstration insuffisante des compétences

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'évaluation se fait pour chacune des compétences du programme d'études, celles-ci parfois regroupées de manière à bien refléter leur mise en œuvre dans des situations authentiques.



La formation manquante se donne à la suite de l'évaluation et vise la maîtrise des éléments de compétence initialement lacunaires. Ceux-ci sont sujets à une réévaluation en vue d'attester l'acquisition de ces éléments.



DIPLOME OU ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Définition des étapes de la démarche RAC au CL

ÉTAPE 1 INFORMATION SUR LA DÉMARCHE

La rencontre d'information de groupe, obligatoire pour chaque programme, présente la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au Cégep de Lanaudière, les particularités du programme ainsi que ses exigences.

ÉTAPE 2 DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET AUTOÉVALUATION DE SES COMPÉTENCES

Documents de citoyenneté

- Certificat de naissance émis par le Directeur de l'État civil *pour les personnes nées au Québec.*
- Certificat de naissance et carte d'assurance maladie et/ou certificat de sélection du Québec, ainsi que la carte de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne, *pour les personnes nées hors Québec.*

Documents scolaires

- Relevé de notes des études universitaires.
- Descriptifs et/ou plans de cours collégiaux et universitaires, s'ils sont déjà en main ou disponibles gratuitement sur Internet. La personne conseillère pédagogique qui aurait besoin de ces documents supplémentaires communiquera directement avec la personne candidate, s'il y a lieu.
- Études comparatives du MICC, du MIFI, du SRAM ou du SRAQ.
- Relevé de notes des études hors Canada.
- La personne candidate **N'A PAS À FOURNIR** les certificats de réussite résultant d'activités de perfectionnement.

Documents liés à l'expérience

- Lettres de confirmation d'emploi et autres documents d'attestation couvrant l'expérience requise pour être admissible en RAC pour le programme visé (voir l'annexe correspondante au programme pour connaître le nombre d'heures / années requis ainsi qu'un exemple de contenu pour ces lettres).

Autres documents

- Curriculum vitae (CV) à jour, conforme aux exigences du programme visé, ou autre document équivalent demandé par la personne conseillère pédagogique.
- Cahier d'autoévaluation (fiches descriptives) du programme d'études visé.
- Photo - autoportrait (principalement du visage) à des fins d'identification.
- Carte d'assurance maladie ou permis de conduire – pour valider la photo.
- Paiement des frais reliés à la démarche RAC.

ÉTAPE 3 VALIDATION DE LA CANDIDATURE

Analyse scolaire, admissibilité et test de français

L'analyse des acquis scolaires est réalisée par la personne conseillère pédagogique et peut mener à la reconnaissance, en tout ou en partie, de compétences relevant de la formation générale ou de la formation spécifique. C'est à cette étape que les descriptifs et plans de cours peuvent être demandés. Il est important de noter que l'absence de ces documents demandés peut limiter la reconnaissance possible des acquis scolaires.

C'est également lors de cette analyse que sera déterminé si la personne candidate doit ou non passer le test de français de la Formation continue. Ce test vise essentiellement à mesurer le niveau de maîtrise du français afin de s'assurer que la personne candidate est en mesure de produire les travaux personnels exigés pour l'évaluation des compétences de français et littérature de la formation générale. La personne conseillère pédagogique analysera donc l'ensemble des acquis scolaires en français, tous niveaux confondus. Les éléments examinés sont précisés dans les annexes propres à chacun des programmes offerts en RAC au Cégep de Lanaudière.

En ce qui concerne l'analyse de l'admissibilité, si les conditions d'admission de base ne sont pas respectées (par exemple, une expérience jugée insuffisante en termes de durée et/ou considérée non pertinente ou non significative), la personne candidate peut être déclarée non admissible. La décision est alors communiquée dans les plus brefs délais.

L'entrevue de validation est réalisée par deux spécialistes de contenu, à partir du cahier d'autoévaluation ou des fiches descriptives, ainsi que du contenu du CV. Les compétences reconnues lors de l'analyse scolaire n'ont pas à être validées de nouveau. Au terme de l'entrevue de validation, la personne conseillère pédagogique est en mesure de confirmer ou non l'admissibilité en RAC de la personne candidate pour le programme visé.

Il est fortement recommandé de se préparer adéquatement à l'entrevue de validation en se basant sur les informations présentées durant les rencontres d'information ainsi que sur les documents d'autoévaluation complétés.

ÉTAPE 4 ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Les compétences sont évaluées soit par regroupement, soit individuellement, au moyen de productions personnelles (travaux écrits) et d'entretiens individuels. À noter que, pour certaines compétences, l'évaluation se fait à partir d'observations de tâches en milieu de travail effectuées par les spécialistes de contenu, et que d'autres peuvent être évaluées lors de l'entrevue de validation. Enfin, quelques compétences peuvent être évaluées sous surveillance en visioconférence.

ÉTAPE 5 FORMATION MANQUANTE AU BESOIN

Dans le cas où le seuil de réussite n'est pas atteint pour tous les éléments d'une compétence à la fin de l'évaluation, de la formation manquante est proposée afin que la personne candidate maîtrise entièrement la compétence visée. Cette formation peut prendre différentes formes : modules de formation en groupe restreint, lectures ciblées, tutorat ou formation en ligne.

ÉTAPE 6 DIPLÔME OU ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

Les compétences sont reconnues et les notes sont attribuées aux cours correspondants en vue de l'émission du diplôme et du relevé de notes destiné à la personne candidate.

Coûts du cheminement RAC au CL

Pour tous les programmes offerts en RAC, voici les coûts du cheminement :

Droits d'admission et d'inscription (non remboursables)

Droits d'admission générale (payables au SRAM lors du dépôt du dossier de candidature) 30 \$

Les frais suivants seront payables au Cégep de Lanaudière à la réception de la facture :

Droits d'admission RAC 20 \$

Droits d'inscription RAC 50 \$

SOUS-TOTAL 100 \$

Frais reliés à la formation spécifique

Droits de reconnaissance des acquis - 55 \$ par compétence (maximum 547 \$) 547 \$

TOTAL MAXIMAL POUR UNE AEC* 647 \$¹

Le total sera moins élevé si la personne candidate a moins de 10 compétences spécifiques à réaliser.

Frais reliés à la formation générale (pour le DEC seulement)

Droits de reconnaissance des acquis - 55 \$ par compétence (maximum 328 \$) 328 \$²

TOTAL MAXIMAL POUR UN DEC** 975 \$

Le total sera moins élevé si la personne candidate a moins de 6 compétences de formation générale à réaliser.

Prendre note qu'il peut y avoir des frais supplémentaires pour la réalisation d'une évaluation comparative par le SRAM, pour l'achat de volumes ou de documents d'apprentissage, la location d'équipement spécialisé ou encore, pour des frais reliés à de la formation complète.

Modalités de paiement : MasterCard ou Visa par Omnivox seulement, virement Interac via les Caisses Desjardins ou la Banque Nationale.

¹ Les frais de 647 \$ peuvent être payés en deux versements : 1^{er} versement de 430 \$ lors de l'admission et l'inscription (droits d'admission et d'inscription - incluant les frais au SRAM et droits de reconnaissance) et un 2^e versement de 217 \$ sur réception de la facture à la 5^e compétence réussie.

² Les frais de formation générale seront payables en fonction des besoins et du cheminement des personnes candidates sur réception de la facture.

Modalités de remboursement

Les modalités de remboursement sont tirées des **Règlements 4 et 5 du CL**. Ces règlements précisent notamment que :

- Les droits d'admission générale, d'un montant de 30 \$, ne sont pas remboursables.
- Les droits d'admission et d'inscription RAC, pour un total de 70 \$ ne sont pas remboursables, même si, à la suite de l'analyse du dossier, il est établi que l'expertise de la personne candidate n'est pas jugée suffisante et/ou pertinente pour entreprendre une démarche RAC au CL.
- Les droits de reconnaissance des acquis ne sont pas remboursables pour les compétences dont le processus d'évaluation est déjà amorcé. À noter que ce processus débute dès que la personne spécialiste transmet à la personne candidate les informations relatives à la compétence (activités préparatoires, conditions de reconnaissance, matériel à fournir, etc.).

Exigences particulières

Certains programmes peuvent présenter des exigences particulières dans le cadre de la réalisation du cheminement en RAC. Le cas échéant, ces exigences vous seront présentées lors de la rencontre d'information du programme d'études visé.

Cheminement RAC

La personne candidate admise au programme visé doit produire des travaux écrits, participer à des entretiens avec les personnes spécialistes, ainsi qu'effectuer, lorsque les consignes l'exigent (pour certains programmes seulement), des tâches en milieu de travail aux fins d'évaluation. La personne candidate a la responsabilité d'aviser les personnes spécialistes en cas d'impossibilité de se présenter à un entretien ou à un rendez-vous.

Inactivité de la personne candidate dans son cheminement RAC

Dès que la personne candidate débute une compétence — c'est-à-dire dès que la personne spécialiste lui transmet les activités préparatoires, les conditions de reconnaissance, ou tout autre élément lié à l'évaluation — cette compétence est considérée comme active.

Bien que la progression se fasse au rythme de chaque personne, une inaction de plus de six (6) mois (absence d'activités d'évaluation ou de formation manquante), non justifiée auprès de la personne conseillère pédagogique responsable, peut entraîner la fermeture du dossier.

Fermeture du dossier RAC

Il y a fermeture du dossier lorsque la personne candidate, après plus de six (6) mois d'inactivité non justifiée dans son cheminement, ne donne pas suite aux appels téléphoniques ou aux courriels envoyés par la personne conseillère pédagogique responsable. Le dossier est également fermé lorsque la personne candidate est rejointe et confirme ne plus vouloir poursuivre son cheminement. Dans les deux situations, une lettre de fermeture est envoyée.

Il n'y a pas fermeture du dossier lorsque la personne candidate répond aux appels et aux courriels de la personne conseillère pédagogique responsable et confirme vouloir poursuivre son cheminement. Dans ce cas, un plan de reprise ainsi qu'un calendrier sommaire des évaluations sont établis par la personne conseillère pédagogique, en collaboration avec la personne candidate.

Si la personne candidate souhaite reprendre sa démarche de RAC dans les douze (12) mois suivant la fermeture de son dossier, des frais de réadmission seront exigés.

Si la personne candidate souhaite reprendre sa démarche de RAC plus de douze (12) mois après la fermeture de son dossier, elle devra déposer un nouveau dossier de candidature et refaire l'ensemble du processus d'admission, incluant, au besoin, l'entrevue de validation.

Pour vous accompagner dans votre cheminement RAC

Le cheminement en RAC est supervisé par la personne conseillère pédagogique du Cégep de Lanaudière. Par ailleurs, tout au long de la démarche d'évaluation, les personnes spécialistes de contenu demeurent disponibles pour répondre aux questions relatives aux activités d'évaluation. Elles évaluent également l'ensemble des productions personnelles (travaux écrits), les tâches effectuées en milieu de travail, mènent les entretiens individuels et dispensent la formation manquante.

L'équipe RAC du Cégep de Lanaudière comprend aussi une personne secrétaire administrative et une personne technicienne en administration. L'ensemble des membres de l'équipe RAC est présenté ci-dessous.

Équipe RAC du CL

Marie-Eve Fiset

Secrétaire administrative

marie.eve.fiset@cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7119

Inscriptions, RDV pour les entrevues de validation, accès Moodle, tests de français de la FC

Danny Turgeon

Conseillère pédagogique

- Techniques d'éducation à l'enfance (AEC et DEC)
- Techniques d'éducation spécialisée (DEC)
- Gestion et technologies d'entreprise agricole (DEC)

danny.turgeon@cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7125

Analyse scolaire, suivi du cheminement, coordination des étapes de la démarche

Chantal Vendittoli

Technicienne en administration

chantal.vendittoli@cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7103

Bulletins, diplomation, frais, tests de classement en anglais, lettres de confirmation

Julye Vézina

Conseillère pédagogique

- Gestion financière informatisée (AEC)
- Bureautique – Coordination du travail de bureau (AEC)
- Techniques d'administration et de gestion (DEC)
- Technologie du génie électrique – automatisation et contrôle (DEC)
- Formation générale

julye.vezina@cegep-lanaudiere.qc.ca

Tél. : 450 470-0977, poste 7144

Analyse scolaire, suivi du cheminement, coordination des étapes de la démarche

Les personnes spécialistes de contenu de l'équipe RAC du Cégep de Lanaudière sont identifiées dans les annexes correspondantes aux programmes offerts en RAC, pour lesquels elles détiennent une expertise.

N'hésitez pas à consulter les annexes préparées **pour chacun des programmes** offerts en RAC (voir site web du CL, section Formation continue) pour plus de détails.